



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Responsable de développement touristique territorial

Niveau 6

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	1/40

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Responsable de développement touristique territorial

Sigle du titre professionnel : RDTT

Niveau : 6 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 334p - Gestion touristique et hôtelière-

Code(s) ROME : G1102

Formacode : 12516, 42638

Date de l'arrêté : 01/06/2021

Date de parution au JO de l'arrêté : 04/06/2021

Date d'effet de l'arrêté : 02/08/2021

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	3/40

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	4/40

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel RDTT

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	<p>Conduire un projet de développement touristique ou un événementiel avec un réseau de partenaires</p> <p>Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire</p> <p>Gérer, suivre et présenter des dossiers de développement touristique</p> <p>Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique</p> <p>Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanale d'offres touristiques</p> <p>Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais</p> <p>Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique</p> <p>Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements</p> <p>Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone</p> <p>Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement</p>	01 h 10 min	<p>Le candidat réalise un dossier de présentation d'un projet de développement touristique territorial.</p> <p>Pendant 20 minutes, il présente son projet à l'aide d'un diaporama.</p> <p>Pendant 40 minutes, le jury interroge le candidat à propos de sa présentation.</p> <p>Pendant 10 minutes, il présente en anglais les documents rédigés en anglais.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	<p>Conduire un projet de développement touristique ou un événementiel avec un réseau de partenaires</p> <p>Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire</p> <p>Gérer, suivre et présenter des dossiers de développement touristique</p> <p>Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique</p> <p>Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanale d'offres touristiques</p> <p>Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais</p> <p>Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique</p> <p>Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements</p> <p>Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone</p> <p>Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un</p>	00 h 50 min	<p>Le jury interroge le candidat sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation du projet de développement touristique territorial.</p> <p>Le jury dispose d'un guide d'entretien.</p> <p>L'entretien technique se déroule obligatoirement après la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.</p>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RD TT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	5/40

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
	label ou d'un classement		
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. Le jury vérifie la compréhension du métier et de son contexte d'exercice par le candidat.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la présentation d'un projet réalisé en amont de la session :

Le candidat présente un projet de développement touristique territorial. Il peut réaliser ce dossier dans le cadre d'une période en entreprise ou en centre de formation.

Le projet doit concerner un territoire existant identifié, mais il ne doit pas nécessairement correspondre à une demande réelle d'un commanditaire.

Dans le cas où le candidat ne peut pas traiter l'ensemble des contenus par un seul projet, il doit en élaborer plusieurs.

Dans tous les cas, le dossier de présentation comporte entre 50 000 à 70 000 caractères (espaces compris), hors tableaux et annexes. Pour présenter son projet au jury, le candidat s'appuie sur un diaporama.

Le dossier de présentation comprend :

- l'analyse d'un territoire et de son potentiel touristique ;
- un projet de développement touristique (itinéraire thématique, forfait itinérant...), ou un projet d'évènementiel, ou un projet d'aménagement d'un site ou d'une structure, associant plusieurs opérateurs et incluant :
 - le schéma d'organisation du projet ;
 - le rétro planning ;
 - le schéma de la communication interne pour le suivi du projet ;
 - la définition des actions de communication externe pour la valorisation du projet ;
 - les objectifs de la participation de salariés et de bénévoles sur le projet ;
 - une procédure de travail pour un salarié ou une fiche action pour un bénévole.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	6/40

- l'étude de la faisabilité financière du projet de développement, ou du projet évènementiel ou du projet d'aménagement d'un site ou d'une structure incluant :
 - le budget ou compte de résultat prévisionnel ;
 - le calcul du point d'équilibre ;
 - les indicateurs du suivi financier ;
 - le plan de financement associé ;
- une étude de marché pour un projet de développement territorial ou pour l'accompagnement d'un prestataire (offre et demande) ;
- une proposition d'offre touristique en accompagnement d'un prestataire, ou une offre territoriale multi prestataires incluant les moyens de la commercialisation de l'offre ;
- une proposition de plan de promotion territoriale ;
- un document de promotion territoriale en français et en anglais, en version papier et en version numérique ;
- l'analyse de la qualité d'accueil d'un territoire ou de la qualité des prestations d'un opérateur et les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la qualité ;
- une proposition de labélisation ou de classement pour un opérateur ou une proposition de labélisation pour un territoire ;
- un questionnaire de satisfaction ou de motivation en anglais, destiné aux visiteurs anglophones.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique se déroule obligatoirement après la présentation d'un projet réalisé en amont de la session.

Précisions pour le candidat VAE :

Pour le candidat en VAE, la présentation d'un projet réalisé en amont de la session se base sur son expérience professionnelle. Si nécessaire, le candidat complète son dossier par un ou plusieurs projets qui ne correspondent pas nécessairement à une demande réelle d'un commanditaire.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	7/40

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire					
Conduire un projet de développement touristique ou un événementiel avec un réseau de partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Le projet est formalisé et tient compte des impératifs techniques, financiers et environnementaux Le réseau de partenaires et prestataires est identifié Le projet est programmé selon une méthode de type QQQCCP Les réunions de travail sont planifiées en fonction de l'avancement du projet La communication interne est organisée La communication externe correspond à la nature du projet 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs communs sont identifiés et atteignables Les plannings des salariés respectent le cadre légal et conventionnel Les procédures de travail ou les fiches actions permettent aux salariés ou aux bénévoles d'accomplir leurs tâches 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gérer, suivre et présenter des dossiers de développement touristique	<ul style="list-style-type: none"> Les actions liées au projet sont organisées dans le respect des obligations administratives Les fichiers sont gérés dans le cadre réglementaire du RGPD Le suivi du projet est organisé avec des outils informatisés 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagner le développement marketing d'un territoire					
Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique	<ul style="list-style-type: none"> La demande et son contexte sont identifiés et analysés La zone d'étude est délimitée Les atouts et les contraintes du territoire sont identifiés Les forces et les faiblesses des structures et des offres touristiques sont identifiées Les tendances des marchés sont analysées Les positionnements marketing proposés sont cohérents avec les analyses 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	8/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanale d'offres touristiques	La demande de l'organisme de développement ou du prestataire est identifiée et analysée Les clientèles sont ciblées La rentabilité des offres est vérifiée Le mix marketing est cohérent et correspond aux attendus et aux fonctionnements des marchés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais	Le message promotionnel est cohérent avec l'image définie Le budget de promotion est respecté Le message promotionnel permet de se distinguer de la concurrence Les outils de communication tangibles et numériques sont cohérents avec les clientèles visées Le plan de communication fait l'objet d'un échéancier Les documents de promotion sont traduits et adaptés en anglais (niveau B2 du CECRL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la faisabilité financière d'une action touristique					
Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique	Les indicateurs de l'analyse de gestion sont connus Le calcul prévisionnel du budget ou du compte de résultat est exact Les préconisations sont explicitées dans un langage adapté Les préconisations sont cohérentes avec la réalité économique de l'entreprise Les indicateurs de suivi sont mis en place Le seuil de rentabilité ou point d'équilibre est calculé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements	Le plan de financement est exact Le plan de financement est réaliste par rapport aux pratiques et règles de la profession Le dossier de présentation est cohérent avec le projet territorial ou avec la stratégie du prestataire Les financeurs et partenaires publics et privés sont identifiés La présentation du dossier utilise des illustrations graphiques pour faciliter la compréhension	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	9/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique					
Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone	La synthèse qualité fait clairement apparaître les forces et faiblesses d'une prestation La démarche qualité est explicitée aux opérateurs dans un langage adapté Un outil de mesure de la qualité adapté est proposé à l'opérateur Les objectifs de progrès proposés aux opérateurs sont atteignables Les outils de mesure de la qualité en anglais sont adaptés à la clientèle anglophone	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement	Les labels et classements potentiellement éligibles sont répertoriés Les préconisations de labels ou classements sont cohérentes avec les stratégies et les possibilités des opérateurs L'information concernant les critères et les procédures est donnée aux opérateurs Les moyens pour promouvoir la labélisation ou le classement sont prévus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	10/40

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Intégrer le développement durable dans les projets touristiques	Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone
	Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements
	Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanale d'offres touristiques
	Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement
	Conduire un projet de développement touristique ou un événementiel avec un réseau de partenaires
	Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique
	Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire
	Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais
	Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique
Mobiliser des équipes et organiser des réseaux sur un territoire	Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone
	Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements
	Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanale d'offres touristiques
	Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement
	Conduire un projet de développement touristique ou un événementiel avec un réseau de partenaires
	Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique
	Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire
	Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais
	Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique
Mobiliser les outils numériques dans les projets touristiques	Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone
	Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	11/40

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	financements Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanale d'offres touristiques Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement Conduire un projet de développement touristique ou un événementiel avec un réseau de partenaires Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire Gérer, suivre et présenter des dossiers de développement touristique Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique
Professionnaliser des acteurs du territoire dans le cadre d'un développement touristique	Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanale d'offres touristiques Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement Conduire un projet de développement touristique ou un événementiel avec un réseau de partenaires Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre RDTT

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 20 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	12/40

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance du dossier de présentation du projet professionnel avant la présentation du candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Un des membres du jury doit être en mesure d'évaluer l'anglais au niveau B2 du cadre européen de référence des langues (CECRL)

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	13/40

REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Responsable de développement touristique territorial

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	15/40

CCP

Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Conduire un projet de développement touristique ou un événementiel avec un réseau de partenaires Gérer des équipes de salariés et de bénévoles sur un territoire Gérer, suivre et présenter des dossiers de développement touristique	00 h 45 min	Le candidat réalise un dossier de présentation d'un projet de développement touristique territorial. Pendant 20 minutes, il présente son projet à l'aide d'un diaporama. Pendant 25 minutes, à l'aide d'un guide de questionnement, le jury l'interroge à propos de sa présentation et sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 45 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le candidat présente un projet de développement touristique territorial réalisé en amont de la session.

Le projet doit concerner un territoire existant identifié, mais il ne correspond pas nécessairement à une demande réelle d'un commanditaire.

Dans le cas où le candidat ne peut pas traiter l'ensemble des contenus par un seul projet, il doit en élaborer plusieurs.

Dans tous les cas, le dossier de présentation comporte entre 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris), hors tableaux et annexes. Pour présenter son projet au jury, le candidat s'appuie sur un diaporama.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	17/40

Le dossier de présentation comprend :

- l'analyse d'un territoire et de son potentiel touristique ;
- un projet de développement touristique, d'évènementiel ou d'aménagement d'un site ou d'une structure, associant plusieurs opérateurs ;
- le schéma d'organisation du projet, le rétro planning, les démarches administratives associées, le schéma de la communication interne ;
- une procédure de travail pour un salarié ou une fiche action pour un bénévole.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	18/40

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance du dossier de présentation du projet professionnel avant la présentation du candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	19/40

CCP

Accompagner le développement marketing d'un territoire

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Réaliser un diagnostic de territoire et une étude de marché touristique Accompagner les opérateurs dans la création, l'organisation et la commercialisation multicanale d'offres touristiques Promouvoir un territoire et ses offres touristiques en français et en anglais	00 h 50 min	Le candidat réalise un dossier de présentation d'un projet de développement marketing sur un territoire. Pendant 20 minutes, il présente son projet à l'aide d'un diaporama. Pendant 5 minutes, il présente en anglais le document de promotion rédigé en anglais. Pendant 25 minutes, à l'aide d'un guide de questionnement, le jury l'interroge à propos de sa présentation et sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le candidat présente un projet de développement marketing sur un territoire.

Le projet doit concerner un territoire existant identifié, mais il ne correspond pas nécessairement à une demande réelle d'un commanditaire.

Dans le cas où le candidat ne peut pas traiter l'ensemble des contenus par un seul projet, il doit en élaborer plusieurs.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	21/40

Dans tous les cas, le dossier de présentation comporte entre 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris), hors tableaux et annexes. Pour présenter son projet au jury, le candidat s'appuie sur un diaporama.

Le dossier de présentation comprend :

- l'analyse d'un territoire et de son potentiel touristique ;
- une proposition d'offre touristique en accompagnement d'un prestataire, ou une offre territoriale multi prestataires ;
- les moyens de la commercialisation de l'offre ;
- une proposition de plan de promotion territoriale ;
- un document de promotion territoriale en français et en anglais, en version papier et en version numérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	22/40

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Accompagner le développement marketing d'un territoire

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance du dossier de présentation du projet professionnel avant la présentation du candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Un des membres du jury doit être en mesure d'évaluer l'anglais au niveau B2 du cadre européen de référence des langues (CECRL).

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	23/40

CCP

Assurer la faisabilité financière d'une action touristique

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Evaluer la faisabilité et le développement économique d'une structure ou d'une action touristique Accompagner les acteurs du territoire au montage d'un dossier financier et à la recherche de financements	00 h 45 min	Le candidat réalise un projet relatif à la faisabilité financière et au financement d'une action touristique. Pendant 20 mn, il présente son projet à l'aide d'un diaporama. Pendant 25 mn et à l'aide d'un guide de questionnement, le jury interroge le candidat à propos de sa présentation et sur les aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		00 h 45 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le candidat présente un projet professionnel relatif à la faisabilité financière et au financement d'un projet touristique, réalisé en amont de la session. Le projet concerne un territoire identifié, mais il ne correspond pas nécessairement à une demande réelle d'un commanditaire. Dans le cas où le candidat ne peut pas traiter l'ensemble des contenus par un seul projet, il doit en élaborer plusieurs.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	25/40

Dans tous les cas, le dossier de présentation comporte entre 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris), hors tableaux et annexes. Pour présenter son projet au jury, le candidat s'appuie sur un diaporama.

Le dossier comprend :
une étude de faisabilité financière pour un projet touristique incluant

- le budget ou le compte de résultat prévisionnel ;
- les hypothèses retenues pour l'élaboration du prévisionnel (indicateurs de la profession) ;
- le calcul du point d'équilibre ;
- un plan de financement incluant l'identification des financeurs potentiels ;
- des préconisations d'amélioration de la situation financière.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	26/40

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Assurer la faisabilité financière d'une action touristique

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance du dossier de présentation du projet professionnel avant la présentation du candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	27/40

CCP

Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Accompagner le développement de la qualité et de la réputation du territoire et de ses prestataires touristiques pour une clientèle francophone et anglophone Accompagner les opérateurs du tourisme pour l'obtention et la mise en œuvre d'un label ou d'un classement	00 h 50 min	Le candidat réalise un projet relatif au développement de la qualité de l'accueil touristique. Pendant 20 mn, il présente son projet à l'aide d'un diaporama. Pendant 25 mn et à l'aide d'un guide de questionnement, le jury interroge le candidat à propos de sa présentation et des aspects qui n'ont pas été évalués lors de la présentation. Pendant 5 mn, le candidat présente en anglais le questionnaire de satisfaction ou de motivation réalisé en anglais.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	00 h 50 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Le candidat présente un projet relatif au développement de la qualité de l'accueil touristique, réalisé en amont de la session.
Le projet concerne un territoire identifié, mais il ne correspond pas nécessairement à une demande réelle d'un commanditaire.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	29/40

Dans tous les cas, le dossier de présentation comporte entre 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris), hors tableaux et annexes. Pour présenter son projet au jury, le candidat s'appuie sur un diaporama.

Le dossier comprend :

- une synthèse d'analyse de la qualité d'un territoire ou des prestations d'un opérateur ;
- une proposition de labélisation ou de classement pour un opérateur ou pour un territoire ;
- un questionnaire de satisfaction ou de motivation en français et en anglais.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	30/40

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 50 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury prend connaissance du dossier de présentation du projet professionnel avant la présentation du candidat.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Un des membres du jury doit être en mesure d'évaluer l'anglais au niveau B2 du cadre européen de référence des langues (CECRL)

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	31/40

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Responsable de développement touristique territorial

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Une salle équipée de tables et de sièges pour le jury et d'un support pour l'ordinateur et les documents du candidat.	La luminosité doit pouvoir être ajustée pour la projection d'un diaporama sur un écran.
Entretien technique	Une salle équipée de tables et de chaises en nombre suffisant pour le jury et le candidat.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	33/40

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Équipements	1	Ordinateur équipé du pack office et relié à un vidéo projecteur.	1	Sans objet
	1	Un écran pour la projection d'un diaporama.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	34/40

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Responsable de développement touristique territorial est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Responsable de coordination touristique territoriale Arrêté du 29/03/2018		Responsable de développement touristique territorial Arrêté du 01/06/2021	
CCP	Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire	CCP	Mettre en œuvre des projets touristiques durables sur un territoire
CCP	Coordonner le développement marketing d'un territoire	CCP	Accompagner le développement marketing d'un territoire
CCP	Assurer la faisabilité financière d'une action touristique	CCP	Assurer la faisabilité financière d'une action touristique
CCP	Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique	CCP	Contribuer au développement de la démarche qualité de l'accueil touristique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	35/40

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
RDTT	RE	TP-01409	01	04/06/2021	15/06/2021	37/40

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

